Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20261012-2026_10_12_04-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 12 octobre 2026

Date convocation : 06 octobre 2026	Le douze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	**Etaient présents :** Guy CONNAN, Marie Christine BINOT, Yannick CARMIGNAC, Katia RABE, Philippe DURANTI, Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Pierre LE BARS, Viviane LE GOFF, Sébastien LE MINOUX, Anthony ROBINARD et Brigitte LE BAIL. **Excusés :** Anne LAZAREVITCH qui donne procuration à Jacques LE HONSEC, Mauro Giuseppe LECCACORVI qui donne procuration à Pierre LE BARS. **Absent :** Murielle TATARA-VIVILLE **Secrétaire de séance** : Pierre LE BARS

2026_10_12_04 OBJET : **MAÎTRISE D'ŒUVRE – Lotissement Ty Ker**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention de maitrise d'œuvre, pour effectuer toutes les formalités à la création du futur lotissement TY KER.
Délibération :
Le Conseil Municipal, à **l'unanimité,**

DECIDE de confier la Maîtrise d'œuvre de la sécurisation du lotissement à RONAN HEUZE -AD'AO Urbanisme pour un montant de 7800,00 € TTC

AUTORISE Le maire, ou son représentant, à signer la convention de maitrise d'œuvre.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

MAIRIE DE PLOËZAL (22)

Le secrétaire de séance
M. Pierre LE BARS